

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines. Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... UN AN 15 fr. Etranger... 20 fr.

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste. Les abonnements sont reçus pour un an, se paient d'avance et partent du 1er et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4° page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne. Réclames en quatrième page... 1 franc.

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines. Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

A PROPOS DE REQUISITIONS D'AVOINES

MM. Aristide Jobert et Henri Loup viennent de déposer une proposition de loi concernant les réquisitions d'avoine chez les cultivateurs...

« Les réquisitions d'avoine destinée à l'armée, imposée aux cultivateurs, ne pourront porter que sur les quantités indiquées par les déclarations de récoltes, déduction faite des ensemencements nécessaires pour les ensemencements de printemps à raison de 235 litres par hectare... »

« En effet, si en période normale il est possible, sans de trop graves inconvénients, de prévoir, par voie de réquisition, le tiers de la récolte d'avoine, cette année, par suite des difficultés consécutives à la récolte de cette céréale... »

« D'où il s'ensuit que tel cultivateur qui, l'an passé, pouvait, sans aucune gêne, fournir le tiers de sa récolte à l'autorité militaire, n'en a récolté, cette année, que juste pour ses besoins... »

« Il est donc juste de laisser aux cultivateurs la quantité nécessaire à leurs ensemencements de printemps et à la consommation de leurs animaux de trait... »

Le Jugement du Tribunal d'Auxerre

Qu'est-ce que Requisitionner? On nous écrit: Monsieur le Rédacteur en Chef du Courrier du Commerce, Sous ce titre: « Requisitionner n'est pas acheter, dit le Tribunal d'Auxerre... »

« La lecture de ce document est à recommander car on y fait des découvertes intéressantes. On y apprend notamment que: 1° A la lumière (?) des principes du législateur de 1877, Une denrée n'est pas une marchandise (?) mais une prestation dont la réquisition ne saurait être assimilée à un achat... »

« Quoiqu'il en soit, ce jugement est appelé à un succès certain. Il fera époque dans l'histoire de la jurisprudence contemporaine et mérite de passer à la postérité à l'égal de celui de Salomon... »

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Mardi 4 janvier. La nouvelle année débute avec des caractéristiques météorologiques tout à fait anormales. La température reste notablement supérieure à la moyenne, malgré une légère dépression dans le Centre et le Sud-Ouest et l'humidité est toujours la note dominante.

Au point de vue commercial, nous n'avons que peu de changements à signaler depuis notre marché de vendredi. La période des fêtes a accentué le chômage des affaires et notre marché de ce jour est trop peu important pour amener une activité notable.

BLES. — Les meuniers reçoivent maintenant un peu plus de blés des préfectures et l'on espère qu'il en résultera une amélioration de la situation, qui tout récemment était si tendue, amélioration qui ira en s'accroissant. Tout dépend d'ailleurs des facilités que l'on apportera aux transports par chemin de fer. Il semble bien qu'il y ait déjà eu quelques mesures heureuses de prises.

Les meuniers sont donc moins acheteurs et il en résulte malgré la faiblesse des offres une tendance plus facile des cours du blé.

Il faut les voir le plus souvent à 30,65 et 30,75 départ, et nous ne serons pas étonné que l'on en revienne prochainement au taux moyen de 30,50.

On offre quelques lots de Bourgogne et de Champagne de 30,60 à 30,75. Le Bourbonnais tient encore 31 fr. départ et certains vendeurs demandent jusqu'à 31,40 et 31,45. Les provenances de Bouasse, Touraine, Orléanais et Poitou sont tenues 31 fr. les 100 kilos départ.

En résumé, très petites affaires et notre marché et tendance moins ferme.

On cote: Bles du rayon Lyonnais-Dauphiné-Bresse... 31 50... Bles du Centre (Allier, Cher, Nièvre)... 32... Les 100 kilos rendus Lyon et parité.

FARINES. — La préfecture du Rhône ne livre plus de farines américaines dont le stock doit être épuisé. Elle fournit aux boulangers qui lui en font la demande des farines de l'Aube à raison de 42,80 les 100 kilos rendus toile perdue. Elle fournira probablement encore des farines d'autres provenances telles que des farines de la Haute-Marne, de l'Eure, etc.

ORGES. — Cours stationnaires. On tient: orges Champagne, 32 à 33 fr.; Sarthe-Mayenne, 33 fr.; Bretagne, 30 à 31 fr. les 100 kilos départ.

MAIS. — Toujours très fermes. On paye les jaunes Plata de 30 à 30,50 palan Marseille. A Bordeaux, on offre des maïs blancs Plata 30 fr. logés origine sacs non égalisés, quai Bordeaux, livraison par vapeur « Virginie »; mais rouge, livraison janvier, 30 fr. logé origine, quai Bordeaux.

SARRASINS. — Les cours sont toujours aussi fermes. On tient sarrasins de Bretagne, 22,50 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Lundi 3 janvier. BLES DURS. — On cote: Algérie-Tunisie marchands 78 kilos, 37 fr. quai Marseille, escompte 4%; colons 80 kilos, 39 fr. quai Marseille, escompte 1%.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Representants - MARSEILLE -

Lundi 3 janvier. GRAINS GROSSIERS. — Avoines. — Pas d'offres. Mais jaunes Plata, 30 fr. palan; rouges Plata, 29,50 café; blancs d'Egypte, embarquement janvier-février, 28,25 flottant 28,50 café.

Orges. — Orges Sfax, 29,75 les 100 kilos nus palan.

La Chambre syndicale des Minotiers et Fabricants de semoules de Marseille nous communique les renseignements suivants:

Farines de Blé dur et similaires. On cote consommation: Farine nièvre mûdine, 39; Gruau D extra fleur, 38...; Gruau D extra, 35...; Minot D extra, 30...; FBD première extra, 29...; FBD première, 28...

La Halle de 100 kilos brut, toile perdue, franco gare ou quai Marseille.

Semoules. Disponible: hausse par pénurie de blés durs. On cote consommation: SSEE et SS-G, 56...; S S (SS) et SSG, 55...; SSF, 53...; Semoulette, 52...; Semouline, 50...

Les 100 kilos net franco gare ou quai Marseille double toile à rendre. Livrable: On cote sur janvier seulement: On cote consommation: SSEE, 56...; S, 55...; SSS, 54...; Semoulette, 53...

Marché de Dijon

Vendredi, 31 décembre. Cote officielle des marchandises en gros: blé de choix, de 30 à 30,50; seigle, de 26 à 27 fr.; avoine blanche, de 27 à 27,50; avoine grise, de 27,50 à 28 fr.; avoine noire, de 28 à 28,50; orge de brasserie, de 31,50 à 32,50; orge de mouture, de 28 à 29 fr.; houblons de 1^{er} choix, 110 francs; houblons de 2^e choix, 100 fr. les 100 kilos.

Farines 74 % taxe officielle, 42 fr.; farines de seves, 43 fr.; sons gros, de 18 à 18,50; sons fins, de 17,50 à 18 fr.; roumouillage, de 24 à 22 fr. les 100 kilos.

Marché de Toulouse

Vendredi 31 décembre. Le Syndicat général des grains, grains et farines de Toulouse et de la région nous communique les cours suivants: Seigle, de 21,50 à 22 fr. les 75 kilos; orge, de 19 à 20 fr. les 60 kilos; avoine, de 15 à 15,50 les 50 kilos; maïs blanc, de 21,50 à 22 fr. les 75 kilos; haricots, de 55 à 60 fr. l'hectolitre; fèves, de 22,50 à 23 fr. les 65 kilos; vesces noires, de 21,50 à 22 fr. les 80 kilos. RG, de 23 à 24 fr.; repasses, de 19 à 20 fr.; sons, de 19,50 à 20,50 les 100 kilos.

La Suisse interdit l'Exportation de différents Produits

Le Conseil fédéral a étendu l'interdiction d'exportation à toute une nouvelle série d'articles, notamment farines alimentaires pour les enfants, sucrerie et confiserie, y compris les produits du malt, assaisonnement pour potages, dattes et parties de fonds de tonneaux en bois, matériel d'emballage ordinaire, moyeux, jantes de roues et brancards en bois de toutes espèces, planches et lattes, papiers et cartons de différents genres, amiante, mica et micaïte, asphalte et bitume de tous genres bruts, ballons en verre ordinaires, noirs, bruns ou verts, pour le transport des acides, vélocipèdes avec ou sans moteur, ainsi que leurs pièces détachées, lie de vin sèche, couleurs extraites du gouddron de houille, etc.

Taxations, Réquisitions

L'Opinion d'un Commerçant

Il n'y a pas de doute sur les intentions auxquelles obéissent les pouvoirs publics, lorsqu'ils croient travailler par des lois et des réglementations étroites à l'amélioration des conditions générales de la vie, et, en particulier, à l'abaissement des prix de matières indispensables à l'existence. Mais les moyens employés pour réaliser ces intentions, assurément louables, sont-ils de nature à rapprocher du but qu'on se propose? Ne sont-ils pas faits, au contraire, pour en éloigner? Par la taxation et la réquisition, l'on flatte sans doute des préjugés très répandus, mais on va droit à l'encontre du but qu'on prétend atteindre, et, de plus, en ajournant les seules solutions d'où puisse résulter l'amélioration cherchée.

Une remarque générale s'impose, tout d'abord: la hausse des prix est le moyen employé par les lois naturelles pour établir l'équilibre entre la consommation et une production diminuée. L'homme, en voulant substituer à la loi naturelle une loi artificielle qui, sans accroître les quantités produites, tend à s'opposer à la réduction des demandes, augmente forcément le déséquilibre entre la production et la consommation.

Avant de s'occuper des prix, il faut, si l'on veut faire acte efficace et non pas démonstration illusoire, se préoccuper en premier lieu du degré auquel se produit le déséquilibre entre la production et la consommation, et par conséquent aviser aux moyens d'augmenter la première si l'on ne veut pas diminuer la seconde.

Je n'ai pas vu un mot de cette question dans les débats parlementaires. Les dispositions votées ne visant que l'abaissement des prix de vente au public ne peuvent avoir, si elles obtiennent cet effet, que la conséquence d'augmenter la consommation et d'aggraver ainsi le déséquilibre. Mais elles l'aggravent encore d'une autre manière; elles inquiètent la production, paralysent dans une certaine mesure l'initiative de certains négociants soucieux, pour l'avenir, des attaques répétées contre eux et de l'impopularité croissante qu'elles jettent sur eux.

Le pourcentage de ces deux effets est impossible à apprécier, mais il est incontestable que les mesures votées tendent à augmenter la consommation et à restreindre la production. Soit le contre-pied de ce que demande la solution scientifique de la question.

Même en admettant, ce qui n'est pas certain, que la première application des nouvelles mesures ait un effet momentanément conforme aux espérances, il ne peut être que très rapidement suivi d'une grave réaction.

Bien vite les quantités offertes deviendront insuffisantes pour la demande. Les espérances qu'aura fait naître la loi seront suivies de la grave déception causée par l'impossibilité matérielle de se procurer les quantités demandées.

Alors, apparaîtront avec la complexité des acheteurs eux-mêmes les tractations secrètes en arrière-boutique et mille ententes diverses éludant la loi du maximum. Cela provoquera des récriminations violentes, peut-être des émeutes. Alors, le commerce et la production s'épouvanteront, les boutiques se fermeront et la situation deviendra tout à fait grave.

L'histoire eût dû mettre en garde contre le triste résultat de cette nouvelle expérience. Tout rétrograder aux conséquences découlant d'une façon mathématique certaine d'une violation imprudente des lois naturelles, on est conduit fatalement d'une loi de maximum, à des lois de répression à la fois arbitraires et draconiennes. On aboutit à une loi chimérique de rationnement, permettant de diviser entre les consommateurs les quantités disponibles d'une denrée donnée. On est condamné à tout un ensemble de mesures coercitives qui répugnent à notre caractère national et qui préparent de redoutables lendemains.

Il est indispensable de changer le point d'application des efforts et de le transporter du côté de la production. Pour cela, le premier changement d'orientation devrait être de rendre justice à l'unité nationale des efforts des négociants, des industriels des agriculteurs, au lieu de paralyser leur énergie en les traitant en suspects et en profiteurs de la guerre.

Cette première modification toute morale aurait un effet très grand, j'en suis persuadé, et on apprécierait mal en haut lieu la différence de rendement qu'on obtient des gens en les injurant, en les inquiétant de toutes façons, en les menaçant d'impôts de confiscation, ou bien, au contraire, en les aidant à rendre les services pour lesquels ils sont faits.

La Crise des Transports

De Paris-Midi, ces justes réflexions: Successivement, en quelques semaines, les chemins de fer de l'Etat ont été autorisés à commander 10.000 wagons, l'Office National de la navigation a proposé de rassembler des péniches pour l'exploitation intensive des voies de navigation intérieures, et le ministre de la Marine projette d'acquiescer une flottille commerciale de 50 navires.

La population de La Seyne a été alimentée par du pain de la manutention militaire de Toulon qui lui a été apporté par des bateaux à vapeur de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

ADJUDICATIONS, VENTES ET ACHATS PUBLICS

MINISTERE DE LA GUERRE. Besançon (Doubs). — Le sous-intendant militaire, chargé du 4^e service, recevra jusqu'au 13 janvier 1916, à 14 heures, des offres pour la fourniture, par marché de gré à gré, des quantités ci-après: Bois de four: 8.000 qtx. métriques, livrables à Besançon.

MINISTERE DE LA GUERRE. Fourniture de Fourrages à la ration. 12^e CORPS D'ARMÉE. Tulle (Corrèze). — Effectif 35 chevaux. Adjudicataire: M. Louis Aumont, négociant à Beaulieu (Corrèze): orge, 6 fr.; paille, 5 fr.; avoine, 23 fr.; foin, mais ou sorgho, 23 fr. Frais généraux, 600 fr.

Le Prix du Pain. DANS LE JURA. Un arrêté du maire de Poligny fixe le prix du pain, à partir du 1^{er} janvier, à 0,425 le kilo.

DANS LES DOUBS. A partir du 1^{er} janvier, par arrêté municipal, le pain devra être vendu à Pontarlier: pain de 3 kilos, 1,25; pain de 1 kilo 500, 0,65; pain de 0,500, 0,325. A Besançon, semblable arrêté fixe le prix du pain blanc à 1,30 la miche de 3 kilos.

TAXE DES FARINES

DANS LES HAUTES-PYRENEES. La farine est taxée à 42 fr., prise aux gares destinataires de la C^e du Midi, dans le département, ou en boulangerie dans le lieu du moulin, à dater du 1^{er} janvier 1916.

DANS LES BASSES-PYRENEES. A partir du 10 janvier 1916 les prix sont fixés ainsi: blés 32,50 % k., farines 42,75 nu rendu.

DANS LES LANDES. A dater du 1^{er} janvier 1916, la farine est taxée à 40,75 nu départ.

DANS LA VIENNE. La farine est taxée à 41,25 nu gare départ, le blé étant fourni aux meuniers à 30 fr. pris en culture.

DANS LA SARTHE. Depuis le 1^{er} décembre, la farine est taxée à 41,75 rendu en boulangerie, ou 41 fr. au moulin.

DANS LA MAYENNE. Depuis le 10 décembre, mêmes prix que dans la Sarthe: 41 fr. départ ou 41,75 rendu.

DANS L'ILLE-ET-VILAINE. La farine est taxée à 41 fr. départ, à dater du 15 décembre.

GRÈVE DES BOULANGERS DE LA SEYNE. Ne pouvant accepter l'arrêté municipal qui fixe à 45 centimes le prix du kilo de pain rond, les boulangers de La Seyne se sont mis en grève et ont fermé leurs fours.

ADJUDICATIONS, VENTES ET ACHATS PUBLICS. MINISTERE DE LA GUERRE. Besançon (Doubs). — Le sous-intendant militaire, chargé du 4^e service, recevra jusqu'au 13 janvier 1916, à 14 heures, des offres pour la fourniture, par marché de gré à gré, des quantités ci-après: Bois de chauffage: 7.000 qtx. métriques, livrables à Besançon, gare Moulrière, gare Rivote ou à la manutention militaire des Chaprais.

MINISTERE DE LA GUERRE. Fourniture de Fourrages à la ration. 12^e CORPS D'ARMÉE. Tulle (Corrèze). — Effectif 35 chevaux. Adjudicataire: M. Antoine Magne, à Brive: foin, 6 fr.; paille, 5 fr.; avoine, 23 fr.; orge, maïs ou sorgho, 23 fr. Frais généraux, 575 fr.

MARINE NATIONALE. Résultats. Brest (Finistère), 22 novembre. — Riz, 200 qtx non logés en entrepôt. Ont soumissionné: MM. Beigès, Ménager et Desloges, à Nantes, à 39,75; Lang, Paul et C^e, à Marseille, à 41 fr. les 100 kilos. MM. Peigné, Ménager et Desloges ont été déclarés adjudicataires.

Brest (Finistère), 2 décembre. — 400 quintaux de café vert, non logés, en entrepôt de douane : MM. Joseph Danon et C^o, du Havre, 125,77 les 100 kilos, moins disant : M. D. Viron fils, du Havre, 128,87 les 100 kilos; MM. Renault frères du Havre, 135,40 les 100 kilos; MM. Latham et C^o, du Havre, 153 fr. les 100 kilos.

Cherbourg (Manche), 20 décembre. — Il a été adjugé à M. Charles Postel de Cherbourg, 50.000 kilos de sucre granulé américain à 80,75 les 100 kilos.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Lyon. — 25 janvier, les Domaines vendront à deux heures du soir, au Magasin Général d'habillement, 90, avenue Edouard Faure : 29.690 kilos de déchets de toile et de coton; 36.994 kilos de déchets de toile; 732 kilos de toile de havresac; 1.500 kilos de havresac, 696 kilos de débris de cuir; 15.134 kilos de débris de couvertures; 2.038 kilos de toile d'emballage, 3.955 sels, 2.039 kilos de vieux cuirs; 1.927 kilos de débris de toiles, cordes et sangles.

Lyon. — 6, 7 et 8 janvier, à deux heures du soir sur la place du marché aux chevaux, à Lyon-Perrache, les Domaines vendront 35 chevaux du 1^{er} escadron de train et 35 équipages de 10.000 kilos de paille de couchage. Cette dernière sera vendue le samedi 8 janvier.

ACHATS DE CHEVAUX

Départ de Remonte de Mâcon. Achat de toutes mains, de chevaux d'âge de toutes catégories; de 5 ans à 10 ans inclus (4 ans et au-dessus pour le P. S. anglais); de mulets de 4 ans à 10 ans, toisant au moins 1 mètre 45, taille exigée jusqu'à nouvel ordre.

Le 10 janvier, à 8 heures, à Charolles; 12 janvier, 8 heures, à Moulins; 13 janvier, 8 heures, à Nevers; 14 janvier, 8 heures, à Blanzay; 15 janvier, 8 heures, à Mâcon; 17 janvier, 10 heures 45, à Bourg; 18 janvier, 8 heures, à Villars-les-Domhès; 19 janvier, 8 heures, à Clun; 20 janvier, 8 heures 45, à Cerey-la-Tour; 21 janvier, 8 heures, à Chalonsur-Saône; 22 janvier, 8 heures, à Mâcon; 27 janvier, 8 heures, à Besançon; 29 janvier, 8 heures, à Mâcon.

Les localités ci-dessous seront probablement visitées en février 1916 : Châtillon-sur-Chalaronne, Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy, Moulins, Autin, Moutiers, Posmes, Chaumont.

PAILLES-FOURAGES

Lyon, 3 janvier. — Pailles. — Transactions calmes, bien qu'il y ait des besoins, mais les offres sont très limitées, toujours pour les mêmes raisons.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition : Paille froment lièvre, Forez-Velay, 45 48; Paille froment alimentaire, dito, 48 52; Paille seigle féau ou machinée Forez-Velay, 54 57; Paille froment féau lièvre Forez-Velay, 89 90; Paille froment lièvre de faible densité, Provence, 45 47; Paille froment alimentaire batteuse, faible densité, Provence, 52 55.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition : Foin pressé, Doubs, Jura, Côte-d'Or, 88 90; Foin vrac, Forez, Velay, 73 80.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 30 décembre. — On cote : foin première qualité, 7 fr.; luzerne, 6 fr.; paille de froment alimentaire, 5 fr.; paille d'avoine, 3 fr. les 100 kilos.

Briennon (Yonne), 31 décembre. — On cote : foin première qualité, de 8 à 8,50; foin deuxième qualité, 7,50; luzerne, de 7,50 à 8,25; paille de froment alimentaire, 4,50; paille de froment pour lièvre, 4 fr.; paille de seigle, 4,75; paille d'avoine, 3 fr. les 100 kilos.

Tendance plus ferme sur les foin, et en hausse sur les pailles.

PAQUELET (maison Mousnier, courtier, Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon).

GRAINES FOURAGÈRES

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 30 décembre. — On cote : graine de trèfle violet, 140 fr. les 100 kilos.

POMMES DE TERRE

Lyon, 3 janvier. — Demande relativement calme, bien qu'un peu meilleure. Le Midi demande de plus en plus pour les semences, la consommation a des besoins et par suite les prix ne peuvent que se tenir, croyons-nous.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition : Early rose, Orléans, Touraine, Anjou, Poitou, 146 148; Jaune Princesse, Auvergne, 135 138; Jaunes rondes, Orléans, Touraine, Anjou, Poitou, 130 132; Beauvais, Jura, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, 112 115; Beauvais, Bourgogne, Allier, 105 110; Fourniture, Saône-et-Loire, Jura, Côte-d'Or, 102 108; Rouges, Loire, Haute-Loire, 115 120; Violettes, Loire, Haute-Loire, 115 120.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 31 décembre. — On cote : pommes de terre rouges, de 10 à 10,50; jaunes, de 11 à 11,50; early, de 12 à 13 fr.; Beauvais, de 10 à 11 fr. les 100 kilos.

Calme, marché moins fourni.

PAQUELET (maison Mousnier, courtier, spécialisé en pommes de terre, semence et consommation, Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon).

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE

Offrez : choux, carottes, oignons, poireaux raves et choux-raves, à QUATRE, Courtier, 7, rue Part-Dieu, Lyon, Adr. Télégr. : Quatre Pardieu 7. Téléph. 58-27.

LEGUMES SECS

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 30 décembre. — On cote : haricots, 60 fr. les 80 kilos; fèves, 23 fr. les 65 kilos. Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 31 décembre. — On cote : haricots, de 75 à 80 fr. selon qualité; fèves, de 26 à 27 fr. les 100 kilos.

Paris, 3 janvier. — On cote : chevires verts, de 93 à 95 fr.; suisses blancs lingots, 92 fr.; flageolets blancs, 87 fr.; nains, 85 fr.; pials Midi, de 83 à 90 fr. départ; pois cassés Nord, de 140 à 160 fr.; dito étrangers, de 105 à 125 fr.; lentilles du Puy, 150 fr. le tout aux 100 kilos.

Suisses rouges, 85 fr.; Chartres, 85 francs; fèves décortiquées pour potages, 59 fr. les 100 kilos.

HARICOTS DU LIMOUSIN

A. Defaye, Aix-sur-Vienne (H.-V.)

TRUFFES

Carpenentras (Vaucluse), 31 décembre. — Truffes fraîches, premier choix, le kilo, de 5 à 7 fr.; deuxième choix, de 3,50 à 5 fr.; petites, de 2 à 3 fr. Pertuis (Vaucluse), 31 décembre. — Truffes noires, 5 fr. le kilo.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS

Châteaurenard, 2 et 3 janvier. — Le marché du dimanche 2 janvier a été très saucé, 10 fr.; choux de Bruxelles, 90 fr. Néanmoins les prix sont les mêmes. Il y a baisse sur les choux-fleurs, par suite de la grande quantité des apports, hausse sur les navets.

On cote : poires, de 25 à 35 fr.; pommes, de 25 à 35 fr.; châtaignes, de 25 à 35 fr.; olives noires, de 90 à 100 fr.; figues cosenza, 120 fr.; dattes, 120 fr.; noix, de 85 à 90 fr.; pommes de terre de terre, de 16 fr.; navets, de 4 à 20 fr.; oignons, 20 fr.; persil, 20 fr.; oignons, de 30 à 35 fr.; escargots, 60 fr.; laurier animé, celui du 3, quelque peu réduit, le tout aux 100 kilos.

Choux-fleurs, de 2 à 3,50; choux verts, de 2 à 3 fr.; salades frisées, de 0,50 à 0,75; laitues, de 0,50 à 0,75; escarottes, de 0,30 à 0,60; céleris, de 2 à 3 fr.; cardes, de 4 à 6 fr.; artichauts, de 1,50 à 2,50 tout à la douzaine.

Aux en chaînes, de 15 à 30 fr.; oignons en chaînes, de 2 à 5 fr. les 12 chaînes; poireaux, de 3 à 4 fr.; radis, 0,50; carottes, de 0,50 à 0,75 les 12 bottes. Oranges, de 3 à 4 fr.; mandarines, de 4 à 4,50; citrons, 7 fr. le cent. Courges, de 0,75 à 2 fr. la pièce.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Châteaurenard, 2 janvier. Arrivages très restreints, prix très élevés. On cote : poulets, de 8,50 à 9,50; poulets, de 7 à 8,50; pintades, de 9 à 10 fr.; pigeons, de 2,50 à 3,50 la paire; canarda, de 4 à 5 fr.; dindes, de 10 à 12 fr.; oies, de 8 à 10 fr.; lapins, de 2 à 3,50 la pièce. 450 douzaines d'œufs, vendus de 2,25 à 2,50 la douzaine.

Interdiction de transport des pigeons vivants. Par décret du 22 décembre, est interdite à l'intérieur du territoire français le transport des pigeons vivants de toutes espèces.

CAFES

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Café de l'Inde Mysore, 370 à 380; Café de l'Inde Malabar, 372 à 382; Café de Santos, 290 à 310; Café Java vert, 360 à 370; Café Java jaune, 400 à 440; Café Démon, 380 à 390; Café Haiti naturel, 340 à 355; Café Haiti trid., 360 à 375; Café Guadeloupe habitant, 400 à 410; Café Moka, 420 à 440; Café Guadeloupe bonifieur, 410 à 420; Café Porto-Rico, 380 à 390; Café Cent. Amér. et Côte gras, 370 à 380; Café id. n. gras, 345 à 355; Café Bahla, 290 à 300.

CACAOS

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Cacao Maragan Para, 380 à 390; Cacao Caraque et Carapano, 390 à 400; Cacao Puerto Caballo, 410 à 420; Cacao Guayaquil, 385 à 395; Cacao Trinidad, 380 à 390; Cacao Martinique et Guadel., 360 à 385; Cacao Bahia préparé, 350 à 375; Cacao Haiti naturel, 340 à 355; Cacao Samana et Sanchez, 345 à 350; Cacao Acera, 340 à 355; San Thomé, 375 à 380.

POIVRES

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Poivre noir Tellichéry, 450 à 460; Poivre noir Saigon, 450 à 460; Poivre blanc Saigon, 560 à 570; Poivre blanc Singapour, 560 à 570.

HUILES

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Huile d'olive surfine extra, 232 à 236; Huile d'olive fine, 225 à 227; Huile de noix, 230 à 240; Huile d'arachide surfine, 160 à 165; Huile d'arachide fine, 155 à 158; Huile de sésame surfine, 155 à 158; Huile de sésame fine, 150 à 152; Huile de choux à boucho, 167 à 168; Huile de coton démarginé, 144 à 145; Huile de lin, 124 à 135; Huile de ricin, 1^{re} pression, 160 à 170.

HUILES D'OLIVES

Châteaurenard, 3 janvier. — Les affaires restent calmes, en huiles d'olives il est traité quelques centaines de kilos, de 200 à 210 fr. les 100 kilos.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES

Lyon 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Pétrole aux Indes, 40 à 42; Essence, 70 degrés (non logée), 60 à 62; Essence, 70 degrés (logée), 64 à 66; Schiste (logé), 38 à 39.

SAVONS

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Savon blanc, Marseille, 72 %, 105 à 110; Savon blanc, Marseille, 60 %, 99 à 104; Savon bleu pâle, moyen ferme, 100 à 102; Savon d'oléine, 95 à 100; Savon de pulpe, 75 à 80; Savon mou extra, 76 à 90; Savon mou ordinaire, 70 à 75.

SUCRES-MELASSES

Lyon, 3 janvier. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Sucre raffiné en pains, 117 à 119; Sucre coupé régulier, 117 à 119; Sucre déchets et irréguliers, 117 à 119; Sucre poudre, 117 à 119; Sucre semoule, 119 à 121; Sucre de pulpe, blanc indigène, 110 à 112; Sucre sirup de glucose, 44 deg 1/2 à 115.

COURS OFFICIEL

des Marchandises en Gros sur la Place de Lyon. Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce. Abréviations : N. nominal; M. manque; S. G. sans cours. — Les prix sont cotés aux 100 kilos ou au kilo. Pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

GRAINS, GRAINES, FARINES ET PATÉS, RIZ

Table listing prices for various grains and flours, including wheat, barley, and rice, with columns for item name and price per 100 kg.

BULLETIN DES VINS ET ALCOLS

De nos correspondants particuliers. Béziers, 31 décembre. La Chambre de commerce de Béziers nous communique la cote officielle des alcools et des vins du 31 décembre 1915.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 4 janvier. — La situation se maintient sans changement; la vente a été moins active et nos cours restent stationnaires bien que n'étant pas en rapport avec ceux demandés par la production qui paraît exagérée.

VENTES DE FROMAGES

JURA : La Société de fromagerie de Dournon a vendu à M. Trouff, de Nods, le 22 décembre, les mois de décembre, janvier, février, 154 fr., 125 fr. d'étranges à la Société et 25 fr. au fromager. Saint-Lothain, à M. Vessiller, de Lyon, 30 décembre, janvier et février, 160 fr., 50 francs à la Société, 50 fr. au fromager. Montigny-les-Arresures, à M. Béjean, d'Arbois, décembre, janvier et février, le 23 décembre, 152 fr. 50, 100 fr. à la Société et 25 fr. au fromager.

VENTES DE LAITS

JURA : La Latette a vendu son lait de l'année à M. Michaud, de Chaux-Neuve, le 10 novembre, au prix de 20 cent. le litre, plus 600 fr. à la Société.

L'Importation des fromages de Gorgonzola.

De notre confrère l'Épicier : La consommation du fromage de Gorgonzola est devenue depuis quelques années très importante en France, surtout dans le bassin du Rhône, à Saint-Etienne et à Paris et dans quelques autres régions.

Depuis le courant de l'été 1915 l'Italie a soumis l'exportation de cette denrée à une autorisation délivrée par le Ministère de la Guerre et, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, cette autorisation n'a été donnée aux négociants italiens que deux ou trois fois et pour des quantités très inférieures aux demandes de la clientèle.

Depuis le 10 au 12 novembre rien n'a pu sortir d'Italie et tous les jours les acheteurs français continuent à espérer le permis d'exporter, mais l'attendent en vain.

La conséquence de cette situation est que la hausse des fromages en France continue et fait chaque semaine de nouveaux progrès étant donné, d'une part, une très faible production et, d'autre part, une demande très forte.

Il y aurait un intérêt supérieur à voir l'Italie autoriser plus fréquemment la sortie de ses fromages et la réexportation en serait grande sur les cours en France et la consommation de ce produit à l'étranger pourrait être étendue dans notre pays.

Donc, dans l'intérêt des deux sœurs latines France et Italie, il est nécessaire d'apporter une solution rapide et avantageuse à ce problème, nous prions MM. les Ministres du Commerce et des Affaires Étrangères de prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet.

Marchés aux Grains

Nouvelles des Récoltes en terre

Briennon (Yonne), 31 décembre. — Poire de fin de mois, offre assez abondante en blé, avec prix ferme, menus grains très peu tenus.

Nous cotons : blé choix, 30,25; blé ordinaire, 30 fr.; seigle, de 24 à 25 fr.; orge noire, de 28 à 29 fr.; avoine grise d'hiver, 27 fr.; avoine blanche et grise de printemps, 26 fr.; orge brasserie, de 31 à 32 fr.; orge mouture, 30 fr. les 100 kilos.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 30 décembre. — Assistance peu nombreuse, offres très restreintes, cours faibles.

Nous cotons : blé choix, 24,50 les 80 kilos; seigle, 20 fr. les 75 kilos; avoine grise d'hiver, 30 fr. les 100 kilos; orge mouture, 18 fr. les 60 kilos; maïs, 23 fr. les 75 kilos.

Farines de cylindre 1^{re}, 41 fr.; son gros, 19,50 les 100 kilos. Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 31 décembre. — Marché faible, peu d'offres, se ressent de la fin d'année.

Nous cotons : blé choix, de 30 à 30,50; blé ordinaire, de 29 à 30 fr.; avoine noire, de 25 à 26 fr.; orge brasserie, de 30 à 31 fr.; orge mouture, de 28 à 29 fr.; maïs, de 26 à 27 fr.

Farines de cylindre 1^{re}, 42 fr.; farines bisées, de 31 à 32 fr. les 100 kilos; pain blanc, 0,45; pain de ménage, 0,485 le kilo; son gros, de 17 à 18 fr.; son fin, de 16 à 17 fr.; fleurage blanc, de 20 à 21 fr.; fleurage bis, de 19 à 20 fr.; recoupe, de 15 à 16 fr. les 100 kilos.

Orthez (Basses-Pyrénées), 31 décembre. — Marché peu important. La réquisition a pris tous les haricots qui se trouvaient sur place.

Nous cotons : blé ordinaire, de 24 à 24,50 les 80 kilos; avoine blanche et grise de printemps, de 16,50 à 17 fr. les 50 kilos; maïs, de 20 à 23 fr. les 75 kilos. Tonnerre (Yonne), 31 décembre.

Nous cotons : blé ordinaire, 50 fr.; seigle, 22 fr.; avoine noire, 26 fr.; avoine grise d'hiver, 25 fr.; avoine blanche et grise de printemps, 25 fr.; orge mouture, 28 fr. les 100 kilos.

Farines de cylindre 1^{re}, 42 fr. les 100 kilos; pain blanc, 0,85 les 2 kilos; son gros, 18 fr.; son fin, 17 fr. les 100 kilos.

BESTIAUX

Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 3 JANVIER. Amenés : 1.263; renvoi : 00. Les 100 porcs que nous avions de plus que lundi dernier, n'ont exercé aucune influence sur les cours qui, au lieu de décrire un peu, ont encore progressé de quelques centimes par livre.

MARCHE DU MARDI 4 JANVIER. Amenés : 1.321; renvoi : 00. Entrés aux abattoirs : 88; soit en tout : 1.409 bêtes contre 1.359 mardi dernier.

Encore aujourd'hui, nous avons eu un très gros marché, soit comme approvisionnement, soit comme marchandise. Nous avons de gros arrivages en bourbonnais et limousins, les charollais qui touchent de plus en plus à leur fin, pouvaient facilement se compter.

En vente chez L. GODARD et C^o, imprimeurs-éditeurs, 9-11 et 14, rue Villeroi, Lyon.

Almanach Agricole et Viticole de A. Godard, publié les foires, prédit le temps qu'il fera en 1916, indique les travaux et les semis pour chaque mois, donne des conseils pratiques sur les questions d'élevage et tout ce qui touche à la vie rurale. Illustrations et cartes. Par poste : 0,50 centimes.

Almanach de la Grande Guerre pour 1916. Luxeusement édité, très illustré, très littéraire, instructif, amusant et documentaire. Publie le tableau complet et à jour de tous les Régiments avec indication de leur dépôt. (Prix : 0,60; par poste : 0,80.)

Loi Dalbez. Brochure contenant les textes complets de la législation en vigueur concernant auxiliaires, réformés, exemptés, hommes en sursis d'appel, employés aux usines de guerre. (Par poste : 0,15 centimes.)

Loi du 16 octobre 1916. Brochure contenant le nouveau Régime des blés et farines, publiant les textes complets en vigueur. Indispensable au commerce des grains, farines et de la boulangerie. (Par poste franco : 1 fr.)

vente a été active avec hausse très caractérisée.

On cotait les veaux extra de 1 à 1,03; première qualité, de 0,95 à 1 fr.; deuxième qualité, de 0,90 à 0,95; troisième qualité, de 0,85 à 0,90 le demi-kilo.

Moutons. — Amenés : 424; renvoi : 0; entrés aux abattoirs : 797; au total : 1.221 moutons contre 1.119 la semaine dernière.

Le marché était un peu mieux fourni que mardi dernier, mais pas suffisamment pour apporter des changements sensibles dans les cours.

Nous cotons comme suit : moutons charollais extra, de 1,35 à 1,48; en qualité inférieure, de 1,25 à 1,35; moutons de pays premier choix, de 1,30 à 1,40; en qualité inférieure, de 1,15 à 1,20.

Paris-La Villette

MARCHE DU LUNDI 3 JANVIER. Amenés. Ventes 1^{re} qual. 2^e qual. 3^e qual. Boeufs... 1920 1836 224 210 190

Le marché est ferme la demande étant bonne et le temps favorable. Les prix sont fermement soutenus. Aucun changement notable à signaler.

Les bons bœufs ont été vendus, de 1,42 à 1,40 le demi-kilo net (0,67 à 0,72 le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, de 0,84 à 1,05 le demi-kilo net (0,42 à 0,52 le demi-kilo vif).

Les taureaux ont été achetés, de 0,97 à 1,02 le demi-kilo net (0,41 à 0,61 le demi-kilo vif).

Les veaux de bonne qualité ont été vendus, de 1,65 à 1,80 le demi-kilo net (0,99 à 1 fr. le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, de 1,29 à 1,54 le demi-kilo net (0,65 à 0,78 le demi-kilo vif).

Les bons petits moutons ont été vendus, de 1,45 à 1,62 le demi-kilo net (0,70 à 0,78 le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, de 1 à 1,26 le demi-kilo net (0,48 à 0,61 le demi-kilo vif).

Les pores de très bonne qualité et de bonne qualité, ont été vendus, de 1,24 à 1,45 le demi-kilo net (0,94 à 1 fr. le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, de 1,14 à 1,29 le demi-kilo net (0,80 à 0,90 le demi-kilo vif).

COMMERÇANTS

VOUS GAGNEREZ 30 0/0

en vendant à votre Clientèle. notre Almanach de la Grande Guerre dont nous vous ferons parvenir sur votre demande, franco de port, grande vitesse, le nombre d'exemplaires que vous désirez et que nous vous facturerons 42 centimes au lieu de 60 centimes, son prix de vente. L. Godard et C^o, imprimeurs-éditeurs, 9-11 et 14, rue Villeroi, Lyon.

Bourgoin (Isère), 30 décembre. — Vente très active sur les veaux, prix en hausse. Bonne vente sur les moutons et pores.

On a vendu : moutons, 80, de 200 à 240 fr.; veaux, 80, de 170 à 185 fr.; pores, offre de la charcuterie, de 165 à 190 fr.; agneaux, 25, de 210 à 230 fr.

Cholet (Maine-et-Loire), 31 décembre. — 8 têtes de gros bétail de moins que vendredi dernier : 24 décembre 1915, 66; 31 décembre 1915, 58.

On a vendu : hœufs de boucherie, 22, de 0,80 à 0,90; taureaux, 7, de 0,78 à 0,88; vaches pour boucherie, 36, de 0,77 à 0,87; vaches laitières, 14, de 400 à 500 francs la pièce; veaux, 5, de 1,20 à 1,30 le demi-kilo sur pied.

On a vendu : bœufs, 31 décembre. — On a vendu : bœufs, 8, de 210 à 235 fr.; vaches, 5, de 200 à 220 fr.; veaux, 2, de 165 à 274 fr.; moutons, 9, de 230 à 240 francs.

Dijon (Côte-d'Or), 30 décembre. — On a vendu : Moutons, 34, de 1,90 à 2,50; veaux, 20, de 1,64 à 1,80; pores, 90, de 1,88 à 1,96.

Imprimerie du Commerce L. GODARD & C^o 3, rue Villeroi, LYON. Exécution rapide & soignée TRAVAUX DE LUXE & DE COMMERCE

BON PARINIER est demandé pour moulin en lin en Saône-et-Loire. S'adresser Bureau du Journal, n° 227.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT des Domaines et du Timbre de Sens. VENTE DE SACS ET MATÉRIEL HORS SERVICE

Provenant du Ministère de la Guerre. Le Samedi 8 janvier 1916, à 13 heures 30 minutes, à Sens, à la Station Magasin, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de : 50.000 SACS et DÉBRIS DE SACS DIVERS

AVIS AUX CHASSEURS. A Vendre ou à Louer après la guerre, très agréable habitation de maître, avec belle terrasse et logement pour fermier, panorama magnifique, 15.000 mètres carrés de prairies et plusieurs hectares de terrain. Le tout situé à Châteauneuf, Val Saint-Donat (Basses-Alpes), au pied de la montagne de Lure.